

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 11 JUILLET 2024 REPORTE
AU LUNDI 22 JUILLET 2024 EN L'ABSENCE DE QUORUM LORS DE LA SEANCE INITIALE
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 28

Date de convocation et d'affichage initiale :

05 juillet 2024

Date de seconde convocation et second affichage :

15 juillet 2024

Numéro :

D20240722_191

Objet :

 Fonds de concours-
Transition
écologique-
Commune de
Saint-André-le-
Bouchoux :
Rénovation
énergétique de
deux logements et
un atelier
municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Neuville-les-Dames, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS. En l'absence de quorum, la séance n'a pu être ouverte. L'assemblée délibérante s'est réunie de nouveau, le lundi 22 juillet 2024 à 17 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de Communes, à Châtillon-sur-Chalaronne.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	E. BERNARD
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	S. GAUTIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	S. PERI
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia Peri**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16V,
Vu la délibération 20240215-41 du conseil communautaire du 15/02/2024 approuvant un budget d'un million cinq cent mille euros de fonds de concours Transition écologique,

Vu la délibération n°D2022_06_07_159 du 23/06/2022 approuvant les modalités techniques et financières du fonds de concours transition écologique.

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Dombes incluant la Commune de Saint-André-le-Bouchoux, comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours Transition écologique formulée par la commune pour la rénovation énergétique de deux logements et un atelier municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission mixte Finances / Plan Climat-Air-Energie Territorial, réunie le 10 juin 2024,

La commune a pour projet de transformer une maison actuellement non habitée et un hangar en deux appartements (T2 et T4) et un atelier technique communal avec un espace pour le personnel.

Il est prévu la modification des volumes intérieurs, la reprise de la charpente, l'isolation, le remplacement des menuiseries. Le projet total (dont études) s'élève à 674 960 € HT.

La commune sollicite le bonus au titre de la gestion exemplaire de l'eau : une cuve enterrée de 5m³ est prévue pour l'arrosage municipal et les sanitaires de l'atelier.

Après instruction, il est proposé un montant de fonds de concours de 30% + 10% de bonus,

soit 96 524,27 €, dont 24 131,07 € sont conditionnés à la gestion exemplaire de l'eau, pour un coût de travaux éligibles de 323 991,83 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Maîtrise d'œuvre	46 224,36 €	État, au titre de la DETR	31 563,25 €
Frais annexes (AMO, SPS, BCT, diagnostic et geotechnicien)	13 429,47 €	Département (pacte de territoire)	19 784,48 €
Isolation de la chape	6 438,00 €	Département (transition écologique)	31 333,43 €
Lot Charpente bois - couverture bac acier	86 000,00 €	Reste à charge communal	241 310,67 €
Lot Menuiseries extérieures	37 000,00 €	30% Fonds de concours Transition écologique	72 393,20 €
Lot Menuiseries intérieures bois	34 000,00 €	10% bonus Fonds de concours	24 131,07 €
		Total Fonds de concours	96 524,27 €
Lot Doublages- cloisons (isolation)	91 900,00 €	Autofinancement	144 786,40 €
Cuve de récupération EP	7 000,00 €		
Bornes de recharge véhicules électriques	2 000,00 €		
Assiette retenue	323 991,83 €	Total	323 991,83 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Formulaire de demande de fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- De verser à la Commune de Saint-André-le-Bouchoux, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 96 524,27 €.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 28 voix pour et 1 abstention :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- **De verser** à la Commune de Saint-André-le-Bouchoux, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 96 524,27 €.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juillet 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

